



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le 13/06/2021 à 12h

POLLUTION MARITIME

Point de situation n°2

Suite à une reconnaissance aérienne réalisée par un hélicoptère de la sécurité civile ce matin, et confirmé par les patrouilles effectuées par la gendarmerie maritime, les plaques d'hydrocarbures au large de la Corse s'éloignent du département de la Haute-Corse en dérivant au sud.

L'évolution des courants et des vents, et la possibilité que des parties de la nappe se soient détachées ou soient passées en-dessous de la surface et n'aient pas été repérées doivent néanmoins appeler à la prudence.

Dans ces conditions, le préfet de Haute-Corse décide :

Un suivi continu et très attentif de la situation et une surveillance active du rivage et des plages

Des reconnaissances aériennes se poursuivent. Selon l'évolution de la situation, elles pourront amener à renforcer ou alléger les mesures prises.

La gendarmerie départementale et la gendarmerie maritime continuent de patrouiller sur le rivage et en mer pour vérifier qu'il n'y ait pas d'hydrocarbures sur site ou en approche immédiate.

L'accès aux plages et à la baignade des communes du sud de la Haute-Corse reste interdit. Une analyse de la qualité des eaux de baignade a été demandée et si les services devaient intervenir, la présence de public sur les plages rendrait plus difficile l'action. En fonction des résultats de l'analyse de l'eau, et en concertation avec les maires concernés, la mesure pourra évoluer.

La pêche a été réautorisée par le préfet de Corse, préfet de Corse du Sud dans les zones du département de la Haute-Corse dans lesquelles elle avait été interdite.

Le maintien des capacités de réaction immédiates

Les unités militaires de la sécurité civile de Corte et les pompiers restent en alerte et pourront intervenir rapidement en cas de nouvelle alerte.

Le matériel de pose de barrages, de ramassage et d'équipements de protection individuels reste positionné à la base aérienne 126, permettant une mobilisation immédiate en cas de besoin.

Les trois étangs (Palu, Diane et Urbino) seront rouverts dans les meilleurs délais, avec une possibilité de les refermer dans un délai de trois heures si la situation venait à évoluer.

Le plan POLMAR Terre reste activé

Le centre opérationnel départemental reste activé et passe en mode veille. Le plan POLMAR terre reste activé tant que le risque n'est pas totalement écarté.

Les points de situation réguliers avec la zone de défense Sud et la préfecture maritime de Méditerranée se poursuivent.

Le préfet de Haute-Corse tient à remercier tous les acteurs, notamment les maires du département, pour leur mobilisation qui se poursuit.

**Direction
du cabinet**

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01
Mél. : marie-dominique.fornesi@haute-corse.gouv.fr
Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Haucloque
20401 Bastia CEDEX